



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE, 2^{ÈME} EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2024-2024-2026 de la municipalité de La Bostonnais, qui sera en vigueur pour son 2^{ième} exercice financier, a été déposé au bureau du greffier, situé au 15, rue de l'Église, La Bostonnais et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau du greffier durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, **AVIS** est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette même Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice financier suivant :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de La Tuque
Att : Service d'évaluation
375, rue Saint-Joseph
La Tuque, Québec G9X 1L5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement n°1000-229-2023 de la ville de La Tuque et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 18^e jour du mois de septembre 2024.

Natalie Jalbert

Directrice générale et greffière-trésorière